

 **LASSA**
TYRES



DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

VOS PNEUS LASSA
100%
GARRANTIS*

*Voir conditions au verso



AUTO

UTILITAIRE

4x4/SUV

Offre valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

LA GARANTIE LASSA PROTEC COUVRE À 100%**

- les dommages irréparables

résultant d'une utilisation normale sur route (coups de trottoir, nids de poule, etc.)

- les dégradations par actes de vandalisme

(sur présentation d'un dépôt de plainte)

Comment ça marche ?

- 1** Vous achetez des pneus Lassa dans un point de vente référencé sur le site www.lassa-club.fr
- 2** Vous souscrivez à la garantie **LASSA PROTEC** auprès de votre revendeur (8 euros/pneu TTC - prix conseillé) qui doit le préciser **impérativement** sur votre facture.
- 3** Vous vous inscrivez sur le site www.lassa-club.fr en cliquant sur **Garantie Lassa Protec** ; vous ajoutez en pièce jointe la copie de votre facture (scan ou photo).
La garantie est effective dès le jour de votre inscription et ce pendant 12 mois à partir de la date d'achat et de montage des pneus LASSA sur votre véhicule.
- 4** Si durant ces 12 mois de garantie, vos pneus LASSA subissent un dommage irréparable, le distributeur qui a vendu et monté les pneus :
 - vérifiera l'applicabilité de la garantie (après examen technique du ou des pneus endommagés)
 - remplacera gratuitement le ou les pneus bénéficiant de la garantie par un ou des pneus identiques. Si ces pneus identiques devenaient indisponibles, le distributeur vous proposera un modèle équivalent dans la gamme LASSA. Les frais de montage et d'équilibrage restent à votre charge. Les droits de la garantie ne sont pas cessibles à un tiers et sont liés au véhicule équipé des pneus LASSA.*Offre valable pour les particuliers et les professionnels.*